



Vidéoconférence informelle des ministres des télécommunications Jeudi 14 octobre 2021

Président: Boštjan Koritnik, ministre slovène de l'administration publique

La **réunion débutera** à 10 heures.

Les ministres tiendront un **débat d'orientation** sur la proposition de **législation sur l'intelligence artificielle**, en mettant l'accent sur sa conception réglementaire et sur les défis liés à sa mise en œuvre effective. Les débats seront retransmis en direct sur le site web du Conseil.

Séance d'information de background en ligne avant la vidéoconférence informelle: 7 octobre à 11 heures

Conférence de presse: à l'issue de la vidéoconférence, vers 14 h 15

* * *

[Vidéoconférence informelle des ministres des télécommunications - page de la session](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Législation sur l'intelligence artificielle

Les ministres des télécommunications tiendront leur premier **débat d'orientation approfondi** sur la proposition de **législation sur l'intelligence artificielle**, en mettant l'accent sur sa **conception réglementaire** et sur les défis liés à sa **mise en œuvre effective**.

Proposition de la Commission

La Commission a présenté la proposition de règlement (doc. [8115/21](#)) en avril 2021. Il s'agit d'un élément essentiel de la politique de l'UE visant à favoriser le développement et l'adoption, dans l'ensemble du marché unique, d'une intelligence artificielle (IA) sûre et légale qui respecte les droits fondamentaux.

La proposition établit **pour l'IA un cadre juridique horizontal** uniforme qui vise à:

- veiller à ce que les systèmes d'IA mis sur le marché de l'UE (y compris par des fournisseurs de pays tiers) et utilisés dans l'UE soient sûrs et respectent les valeurs de l'UE et la législation en vigueur en matière de droits fondamentaux
- garantir la sécurité juridique pour faciliter les investissements et l'innovation dans le domaine de l'IA
- renforcer la gouvernance et l'application effective de la législation existante en matière de droits fondamentaux et des exigences de sécurité applicables aux systèmes d'IA
- faciliter le développement d'un marché unique pour des applications d'IA légales, sûres et dignes de confiance, et empêcher la fragmentation du marché.

La proposition suit une approche fondée sur les risques et introduit une distinction entre les utilisations de l'IA qui créent i) un risque inacceptable, ii) un risque élevé et iii) un risque faible ou minimal. Certaines pratiques d'IA seraient interdites. Certains systèmes d'IA seraient autorisés sur le marché européen sous réserve du respect de certaines exigences obligatoires et d'une évaluation ex ante de la conformité.

Les règles proposées comprennent également des obligations de transparence pour certains systèmes d'IA, ainsi que des codes de conduite visant à encourager les fournisseurs de systèmes d'IA ne présentant pas de risque élevé à appliquer volontairement les exigences obligatoires pour les systèmes d'IA à haut risque.

Les dispositions proposées mettent en place des systèmes de gouvernance au niveau de l'UE et au niveau national, dont un Comité européen de l'intelligence artificielle. Le suivi serait facilité grâce à une base de données à l'échelle de l'UE, gérée par la Commission, pour les systèmes d'IA autonomes à haut risque qui soulèvent principalement des questions quant au respect des droits fondamentaux.

Débat ministériel

La présidence a élaboré un document d'information comportant les questions suivantes pour structurer la discussion des ministres:

Conception réglementaire de la proposition de législation sur l'IA:

- *Considérez-vous qu'il est nécessaire de définir une approche unifiée et systématique de l'IA digne de confiance dans l'UE afin de protéger la santé, la sécurité et les droits fondamentaux? La conception réglementaire horizontale de la proposition de législation sur l'IA répond-elle de manière appropriée à cette nécessité pour tous les systèmes d'IA couverts par ladite législation?*
- *Estimez-vous que le cadre proposé offre une sécurité juridique, une gouvernance et une mise en œuvre efficaces, et une garantie du bon fonctionnement du marché intérieur?*

Défis posés par la mise en œuvre effective de la législation sur l'IA:

- *La législation sur l'IA prévoit-elle une mise en œuvre efficace, un équilibre entre innovation, surveillance et exécution, gouvernance et contrôle par la société civile?*
- *Comment évaluez-vous les mesures proposées dans la législation sur l'IA pour soutenir l'innovation dans les PME, en particulier en ce qui concerne les bacs à sable réglementaires, l'amélioration de l'accès aux données à caractère personnel pour le développement de systèmes d'IA dans l'intérêt général, et la promotion de la normalisation?*
- *Est-il nécessaire d'harmoniser les mesures de soutien à la recherche, à l'innovation et à l'adoption liées à l'IA au niveau de l'UE (par exemple, les pôles d'innovation numérique, les installations d'essai et d'expérimentation, les espaces de données, les compétences) dans le cadre du programme Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique? Des mesures supplémentaires sont-elles encore nécessaires?*

Le débat ministériel fournira des **orientations politiques** pour la suite des travaux sur cette proposition complexe au sein du groupe "Télécommunications" du Conseil.

[Une approche européenne de l'intelligence artificielle \(informations de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)
